



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

Conseil des Droits de l'Homme

21^{ème} session du Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen du Lesotho

Monsieur le Président

La République Démocratique du Congo se réjouit d'accueillir chaleureusement les autorités du pays frère de Lesotho venues présenter le deuxième rapport dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU).

A la lecture du rapport soumis, ma délégation relève une réelle volonté qui anime le Gouvernement du Lesotho d'améliorer autant les droits socioéconomiques que civils et politiques des populations. L'adoption du Plan National de Développement Stratégique (PNDS) vise à réduire la pauvreté par la mise en œuvre des objectifs du plan « Vision nationale 2020 » devant parvenir à un développement durable du pays.

Malgré les contraintes et difficultés diverses inhérentes à tout jeune Etat, des progrès remarquables ont été accomplis dans plusieurs secteurs. La politique d'autonomisation des groupes vulnérables évite à ces derniers de sombrer dans une misère extrême. La gratuité de l'enseignement fait baisser le taux d'analphabètes, particulièrement celui des femmes. La corruption qui gangrène la société est sérieusement combattue. Des lois, mesures et décisions pertinentes promeuvent les droits des femmes, des enfants, des handicapés et des personnes du troisième âge.

Il y a lieu également de louer l'apport appréciable de la coopération et de l'assistance technique et financière de la communauté internationale dans la réalisation de multiples projets. Cela a permis au Lesotho la transposition dans le droit interne des dispositions de certains instruments internationaux. Le renforcement du Bureau d'aide aux victimes d'infraction. L'entame de liquidation du retard des rapports vis-à-vis des organes conventionnels. La promotion et la vulgarisation des textes des droits de l'homme. La sensibilisation et l'éducation aux droits de l'homme des agents de l'Etat.

L'œuvre humaine étant toujours perfectible, nous recommandons au Gouvernement du Lesotho :

1. D'envisager la restauration de la Commission Nationale sur le Sida afin de soutenir efficacement les programmes et politiques de lutte contre le VIH/Sida.
2. De renforcer les mesures d'application de la loi relative à la protection et au bien-être des enfants, essentiellement dans les zones rurales, afin de soustraire les enfants à la contrainte de travailler comme bergers ou domestiques en vue de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Par Sébastien MUTOMB MUJING
Chargé d'Affaires a.i.